



## Table de concertation 07 décembre 2005 Avis aux comités




- PROCÈS-VERBAUX / LISTE DE PRÉSENCE / SIGNATAIRES  
Des comités de concentration et thématiques n'ont toujours pas remis les procès-verbaux d'Assemblée de concentration ou de réunion (PV) + liste de présence (LP) et signataires compte en Banque (S):

<b>Thématique :</b>	<b>Concentration :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Anime-Manga (PV-LP-S)</li><li>• Parti bonapartiste (PV - LP)</li><li>• CRS (S)</li><li>• Femmes (PV - LP - S)</li><li>• Gratuit (PV - LP -S)</li><li>• Jeux de joie (PV - LP - S)</li><li>• Libertad (PV - LP - S)</li><li>• Libertata (S)</li><li>• Radio Orage (S)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construction textile (PV - LP - S)</li><li>• Création littéraire (PV - S)</li><li>• Graphisme (PV - LP - S)</li><li>• Langues (PV - LP - S)</li><li>• Techniques gestion (PV - LP - S)</li><li>• TES (PV - LP - S)</li><li>• TIL (PV - LP - S)</li><li>• TTS (PV - LP - S)</li><li>• Verre (S)</li></ul>

DATE LIMITE : 23 décembre 2005 ...

- COMITÉS THÉMATIQUES ET CONCENTRATION: NE PAS OUBLIER  
Les comités thématiques et de concentration doivent, d'après la charte, tenir au moins deux réunions / assemblée de concentration par session, et donc déposer deux procès-verbaux au secrétariat de l'AGECVM par session. Vérifiez sur le document ci-joint le nombre de procès verbaux dont dispose notre secrétariat pour votre comité. Il pourrait avoir des conséquences à prévoir pour la prochaine session en cas de non-respect de cet article de notre charte ...
- IMMOBILISATIONS ET BUDGET COURANT  
Le budget courant des comités thématiques et de concentration (sauf celui explicitement prévu pour des projets précis des prochaines sessions) et celui des immobilisations pour les comités thématiques doivent être consommés avant la fin de session A-05 et l'argent, sauf exception, ne peut être transféré à la prochaine session.
- BILAN A-05  
Même si le bilan de chacun des comités, thématique ou de concentration, ne doit être remis au secrétariat de l'AGECVM qu'à la prochaine rentrée, soit au plus tard le vendredi 03 (ou 10) février 2005, essayez de le compléter dès maintenant et même de le remettre au secrétariat qui le conservera dans votre dossier ...

**AGECVM, 255, ONTARIO EST, LOCAL A3.85, MONTRÉAL, QUÉBEC H2X 1X6**

 **(514) 982-3437 (2249)**  **(514) 982-6107**  **AGECVM@HOTMAIL.COM**